

-----  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	CAYET Laurette	LUCAS Dominique
RAULT Annie	LE PROVOST Guy	AMBROISE Fabienne
YVART Didier	FOURRE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
BERNAY Marie-Hélène	GUDEMARD Bruno	BOTREL Marie-Claire
GODET Pascal	LEMONNIER Rosanna	BERNAY Marie-Hélène

Absents Excusés : Madame MENARD Vanessa pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Madame PLAYE Sarah pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel.

**Secrétaire de séance** : Madame LEMONNIER Rosanna

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021

**CULTURE**

***Intégration des bibliothèques au réseau LIRICI - Modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque***

Le conseil municipal

- Décide d'approuver la mise en place des nouvelles modalités de prêt (à destination des individuels, groupes et entre bibliothèques) et des pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents proposées ci-dessus, à compter du 24 novembre 2021.
- Décide d'approuver la gratuité des abonnements à la bibliothèque pour tous les publics à compter du 24 novembre 2021.

**TRAVAUX Urbanisme**

***Projet mairie : avenant Maîtrise d'Œuvre***

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ci-dessus énoncé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ***Inscription au prix “Zéro Phyto”***

Le conseil municipal s’inscrit à la remise des prix zéro phyto 2020 et s’engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, éliciteurs, ...) ou anti-mousses sur l’intégralité de ses espaces verts et voiries (cimetière et terrains de sports inclus), y compris dans le cas d’éventuelles prestations de service sur ces espaces.

### ***Etude urbaine***

Le conseil municipal décide de lancer l’étude de faisabilité comme suit :

- Requestionner le site d’implantation d’habitat pour personnes âgées et sa typologie pour améliorer son intégration.
- Trouver la bonne implantation pour le programme d’école maternelle
- Estimer la nature et le dimensionnement des besoins en matière d’activités sportives pour une future salle et proposer son implantation.
- Se projeter sur le devenir du site libéré par l’école maternelle actuelle à déconstruire ainsi que sur le foncier alentours sous utilisé.
- Proposer une démarche de conception des espaces publics reliant tous ces équipements de façon à améliorer l’identité communale « du bourg neuf » et sa liaison avec « le bourg ancien »
- La concertation des habitants
- Etudier les conditions de rénovation de la cuisine et les possibilités d’évolution des abords de la garderie y compris les anciens services techniques.
- Espace jeunes
- Végétalisation des espaces scolaires (élémentaire et maternelle)
- Maintenir la qualité paysagère

### ***Projet école maternelle***

Le conseil municipal décide d’une construction neuve pour l’école maternelle

## **AFFAIRES GENERALES**

### ***Election des membres de la commission d’appel d’offres***

Sont proclamés élus les membres de la commission d’appel d’offres par 23 voix :

Le maire en donne lecture :

#### **TITULAIRES :**

Madame BOTREL

Monsieur PELHATRE

Monsieur MAILLARD

#### **SUPPLEANTS :**

Madame RAULT

Monsieur GODET

Monsieur GUILLEMOT

***Motion hôpital***

Depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'avenir du Groupement hospitalier Rance Emeraude (GHT) est engagée. Cette réflexion concerne au premier chef l'hôpital René Pleven de Dinan.

L'Agence Régionale de Santé - Bretagne a fait part récemment dans la presse de sa position concernant l'implantation du plateau de recours. Nous déplorons cette position qui intervient alors que ni le conseil de surveillance du Centre Hospitalier René Pleven, ni les élus de Dinan agglomération, n'ont à ce jour connaissance du projet médical.

Attentifs à la qualité des prises en charge hospitalières, nous comprenons la nécessité de développer les collaborations et les complémentarités entre les différents sites hospitaliers du territoire de santé Saint Malo — Dinan.

Toutefois, compte tenu des enjeux de ce projet pour notre territoire et ses habitants, nous rappelons avec fermeté que cette nouvelle organisation hospitalière, si elle devait voir le jour :

- Devra être attentive aux besoins des habitants de tout le territoire de Dinan agglomération ;
- Devra se traduire par un renforcement et un développement de l'offre hospitalière de première intention sur Dinan ;
- Devra assurer le maintien d'un service d'urgence et d'un SMUR 24h/24 et 7j/7 ;
- Devra conforter les relations avec la médecine de ville et le plateau chirurgical de la polyclinique du Pays de Rance.

La validation de cette nouvelle organisation suppose au préalable une connaissance complète du projet médical, auquel les élus veulent pouvoir contribuer, par exemple en termes de définition de l'offre de soins de proximité. Il suppose par ailleurs des engagements clairs sur les moyens humains, financiers, techniques qui seront mis en œuvre afin d'assurer le développement de l'hôpital de Dinan. Les maires et les élus de Dinan agglomération ne se contenteront pas de simples intentions.

Dans l'hypothèse où ces objectifs ne pourraient être atteints, nous demanderons que soient réinterrogés le fonctionnement et l'avenir du GHT Rance Emeraude.

Nous invitons le Directeur Général de l'ARS Bretagne à rencontrer régulièrement le Conseil communautaire ou la Conférence de Maires de Dinan Agglomération afin de présenter l'état d'avancement du projet médical de territoire et du projet hospitalier. Une prochaine rencontre pourrait être l'occasion pour l'ARS de présenter les documents qui l'ont conduit à proposer un hôpital à 3 sites d'intervention, dont un site de recours, et à retenir une localisation préférentielle pour ce dernier.

***Porter à connaissance du rapport d'activités et développement durable 2020 de Dinan Agglomération***

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités et de développement durable 2020 de Dinan Agglomération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON